

DELIBERATION du conseil d'administration de l'université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 17 décembre 2024

Délibération n°94- 2024 relative au budget rectificatif n°2 2024 - Univ

*Vu les articles R. 719-51 et suivants du code de l'éducation, notamment l'article R. 719-66,
Vu l'article 175 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,
Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 relatif aux tableaux budgétaires applicables aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) et aux établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) dans le cadre de l'élaboration, de la présentation et de l'exécution de leur budget,*

Considérant que le quorum physique est constaté.

Article 1 :

Le Conseil d'Administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 244 825 022 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 184 846 274 € personnel
 - 35 205 880 € fonctionnement
 - 24 772 868 € investissement
- 236 684 177 € de crédits de paiement dont :
 - 184 846 274 € personnel
 - 29 925 395 € fonctionnement
 - 21 912 508 € investissement
- 231 551 719 € de prévisions de recettes
- - 5 132 458 € de solde budgétaire

Article 2 :

Le Conseil d'Administration vote les prévisions comptables suivantes :

- - 2 294 574 € de résultat patrimonial
- 2 261 517 € de capacité d'autofinancement
- 7 567 696 € de prélèvement sur fonds de roulement

Les tableaux des autorisations budgétaires et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	28
Majorité absolue	19	Membres représentés	5
Nombre de pouvoirs	5		

Décompte des suffrages

Votants	33	Pour	22	Contre	0	Abstentions	11
---------	----	------	----	--------	---	-------------	----

Délibération adoptée

Pour le président et par délégation

Pour le président et par délégation,




le 18/12/2024

**La vice-présidente du conseil d'administration
Dominique ROUX**

Document en annexe au présent extrait : BR2 2024

Extrait transmis au Recteur, chancelier des universités le : *19 Décembre 2024*

Document mis en ligne le : *19 Décembre 2024*